



Faculté de droit

## Consignes à respecter - Consultation des examens

---

### Carte d'identité UL avec photo obligatoire

---

Déposez tous vos effets personnels volumineux (sac à dos, portable, livres, etc.) à l'arrière de la salle.

Les autres effets personnels (porte-monnaie, petit sac à main, etc.) doivent être rangés sous votre siège. Aucun item ne doit être présent sur le bureau.

#### **Nous vous remettons :**

- Crayon à la mine de plomb
- Feuille de format légal

#### **Il est interdit de :**

- Recopier les questions/réponses de votre examen.
- Écrire sur votre copie d'examen.

#### **Absence lors des périodes de consultation des examens :**

L'impossibilité de consulter ses examens, pendant les périodes prévues à cet effet, ne constitue pas un motif valable pour demander un accommodement pour une consultation ultérieure.

#### **Code de conduite pour les étudiants :**

- Le silence est de mise en tout temps pendant la période de consultation des examens.
- Un comportement respectueux envers les surveillants est requis. Ces personnes appliquent les règlements établis par la Faculté de droit.
- Le non-respect des consignes oblige le surveillant à transmettre à la gestion des études le NI de l'étudiant concerné, ainsi que la liste des examens qu'il a consultés. L'étudiant sera alors convoqué pour une rencontre.